



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 148-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.198

Déposée le : 15.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Pichard (Biel/Bienne, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1248/2023 du 15 novembre 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Dossiers personnels au CFP de Bienne

Les dossiers du personnel du CFP, qui contiennent également des données concernant les salaires, sont incomplets, ont en partie disparu ou sont tout simplement mal conçus. Par conséquent, il a même fallu faire appel à une société fiduciaire privée pour remettre tous les dossiers à jour. Beaucoup d'enseignantes et d'enseignants attendent donc des versements complémentaires. La promesse avait été faite que les dossiers personnels seraient mis à jour avant l'été 2022. Elle n'a pas pu être tenue.

Le fait que de nombreuses enseignantes et de nombreux enseignants aient suivi des formations continues susceptibles d'avoir un impact sur leur salaire, lesquelles ne sont maintenant pas prises en compte, ou qu'ils attendent encore les gratifications habituelles auxquelles ils ont droit, met à mal la réputation de l'école et est source d'une colère considérable.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où en est actuellement la mise à jour des dossiers ?
2. Dans quel délai le corps enseignant peut-il s'attendre à ce que tous les dossiers soient à nouveau en ordre ?
3. Combien l'intervention de la société fiduciaire a-t-elle coûté jusqu'à présent ?

Réponse du Conseil-exécutif

Dans le cadre d'une révision totale des dossiers du personnel du CFP par la Section du personnel de la Direction de l'instruction publique et de la culture, des irrégularités ont été constatées dans la gestion de certains dossiers. Le CFP a été chargé de corriger celles-ci. Certains dossiers étant incomplets, l'école a été priée de remettre les documents manquants ; par ailleurs, les données personnelles et salariales du personnel ont dû être vérifiées et, dans certains cas, corrigées. En raison d'une longue maladie de l'administrateur de l'époque et ensuite de son départ de l'école, une société fiduciaire externe a été mandatée pour soutenir les travaux.

1. Où en est actuellement la mise à jour des dossiers ?

La correction des irrégularités constatées dans le cadre de l'audit interne (révision totale) effectué au CFC Biel-Bienne s'est achevée le 29 juin 2023 avec la remise, par la Section du personnel, d'un rapport d'audit définitif. Douze dossiers sont encore en cours d'examen en raison de leur grande complexité et dans deux cas, un recours a été formé contre la décision d'engagement. Le traitement des dossiers personnels encore ouverts a repris après les vacances d'été et devrait s'achever sous peu.

2. Dans quel délai le corps enseignant peut-il s'attendre à ce que tous les dossiers soient à nouveau en ordre ?

Les irrégularités constatées dans le cadre de l'audit ont été corrigées.

3. Combien l'intervention de la société fiduciaire a-t-elle coûté jusqu'à présent ?

Un montant de 300 090 francs a été versé à la société fiduciaire mandatée pour les activités effectuées entre juillet 2021 et avril 2023.

Destinataire
– Grand Conseil